



Déclaration préalable du SNUipp-FSU Somme *CAPD du 29 janvier 2013*

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes réunis ce jour pour examiner la campagne de promotion du corps des instituteurs. Ce corps est en voie d'extinction et cela ne va pas sans poser de problème pour les quelques collègues qui y appartiennent encore. En effet, certains collègues se retrouvent seuls promouvables dans leur échelon et de ce fait ne sont jamais promus autrement qu'à l'ancienneté, ce qui nuit à leur déroulement de carrière et a des incidences financières certaines. Nous demandons que ces collègues puissent bénéficier d'une promotion automatique au rythme le plus rapide.

Nous allons également examiner les barèmes des candidats aux permutations interdépartementales. Le SNUipp-FSU se félicite de la modification des règles qui a été opérée, rendant enfin possible une mutation même sans année de séparation effective. Nous espérons que celle-ci conduira à une meilleure satisfaction de nos collègues qui ont vu le taux de satisfaction de leurs demandes baisser de façon vertigineuse ces dernières années.

Nous souhaitons également aborder quelques points qui ne sont pas nécessairement liés à l'ordre du jour de la CAPD.

Dans la Somme, les remplaçants, qu'ils soient ZIL ou brigades, sont de plus en plus traités comme étant corvéables à merci : changement d'affectation en dernière minute (alors qu'un travail de préparation a parfois eu lieu avec le titulaire de la classe) voire même en cours de remplacement, ce qui pose des problèmes quant à l'image des remplaçants donnée aux élèves et à leurs parents. Nous vous demandons

de faire en sorte que ces changements cessent afin que nos collègues puissent travailler le plus sereinement possible.

L'année dernière, les modalités de versement de la part modulable de la prime ECLAIR ont été arrêtées au mois de juin. Ces modalités arrêtées tardivement ont été source de bien des interrogations puisque M. Legrand, à la demande des organisations syndicales, avait accepté que cette prime soit partagée également entre les collègues (au prorata de leur temps de travail en ECLAIR) concernés. Malheureusement, nous avons constaté que ces dispositions n'avaient pas été suivies de la même façon dans toutes les circonscriptions et que des collègues, pourtant investis dans leur école et dans l'ECLAIR (même s'ils ne participaient pas aux réunions), n'ont pas touché la part modulable de la prime. Nous réclamons donc la correction de cette anomalie.

Le SNUipp-FSU réclame l'intégration de cette part modulable à la part fixe. Si toutefois cette revendication n'était pas satisfaite, il est indispensable que nos collègues aient connaissance des modalités de versement de la prime au plus tôt

Enfin, la semaine dernière, nous avons fêté le 50ème anniversaire du traité franco-allemand de l'Élysée. Votre prédécesseur, M. Legrand, avait décidé de mettre fin à l'enseignement bilangue à la rentrée 2012, anéantissant ainsi l'enseignement de l'allemand dans notre département. Les quelques postes fléchés allemand ainsi que les personnels habilités en allemand ne peuvent donc plus enseigner cette langue. Comment comptez-vous développer l'enseignement de la langue de nos voisins qui sont également nos premiers partenaires commerciaux ?